

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 21 juillet 2023

Monsieur le Président de la République,

La loi du 5 septembre 2018 a refondé le système d'apprentissage en France et permis, en quatre ans, de tripler le nombre d'apprentis dans notre pays.

En 2022, plus de 837 000 jeunes ont choisi cette voie royale vers l'insertion professionnelle, avec un taux de placement supérieur à 70% à la fin de leur formation. Comme l'INSEE l'a plusieurs fois souligné, cette rupture de la fatalité dans le sous-développement de l'apprentissage en France, que la réforme de 2018 a rendu possible, explique largement la baisse historique du chômage, et notamment des jeunes, ainsi que le taux d'emploi le plus haut depuis 1975. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, l'enjeu n'est pas de faire une énième réforme de l'apprentissage. L'enjeu est de ne pas casser cette réforme qui fonctionne.

Evidemment, ce développement historique de l'apprentissage a un prix, car il est impossible de former près de 900 000 nouveaux apprentis chaque année avec le même budget qu'avant la réforme, où l'on formait à peine 300 000 jeunes par an.

Ce prix, qui est aussi un investissement de la Nation dans l'avenir de la jeunesse, les compétences des Français et la compétitivité des entreprises, votre Gouvernement veut le diminuer. Dans notre contexte national de finances publiques, la recherche d'économies budgétaires est non seulement légitime, mais elle est nécessaire. Retrouver des marges de manœuvre budgétaires est indispensable pour regagner en indépendance et financer de nouvelles dépenses stratégiques pour notre souveraineté nationale et européenne : nous soutiendrons toujours votre démarche sur ce point.

Mais les économies présentées ce lundi 17 juillet au Conseil d'administration de France compétences, et rejetées à l'unanimité des organisations patronales et syndicales, ne sont pas conformes à l'intérêt général de la France. Nous avons trois séries d'arguments précis et chiffrés à objecter : sur leur légitimité, sur leur réalité au regard de l'ensemble des finances publiques, sur la méthode qui y conduit.

D'abord, même si nous savons bien, comme dirigeants et chefs d'entreprise, qu'il est toujours nécessaire de rechercher des gains de productivité qui génèrent des économies, la baisse de plus d'un demi-milliard d'euros de notre effort collectif en matière d'éducation n'est pas en phase avec le nécessaire réinvestissement que notre pays doit réaliser sur les compétences des jeunes et des actifs. D'après les chiffres de l'INSEE, la France ne cesse, depuis au moins quatre décennies, de diminuer son effort public en matière d'éducation : la dépense intérieure publique d'éducation (primaire, secondaire, supérieure) est passée de 4,3% du PIB en 1980 à 3,7% en 2020. Entre temps, le nombre d'étudiants a pourtant triplé (d'un gros million à près de trois millions) et le nombre total de Français de moins de 25 ans scolarisés a cru d'un million. Au total, en matière d'engagement financier pour l'éducation, la France ne joue pas dans la même division que pour les dépenses sociales : 13<sup>ème</sup> mondiale dans le premier cas, 1<sup>ère</sup> du monde dans le second.

Monsieur le Président, nous savons que vous en êtes convaincu : ce n'est pas en diminuant ses dépenses d'éducation et de formation que la France préparera un avenir meilleur à ses jeunes, ses travailleurs et ses entreprises, surtout dans le monde ultra compétitif qui est déjà le nôtre, et qui sera le XXIème siècle. Pour notre pays et plus largement l'Europe, former la population la plus compétente du monde est notre seule chance de ne pas être dominé par les nouveaux géants du XXIème siècle. Nous devons investir massivement dans l'éducation, et économiser sur notre potentiel de formation, et donc sur notre niveau futur de compétences, est illégitime au regard de l'intérêt général.

Ensuite, en adoptant un raisonnement global prenant en compte l'ensemble des dépenses publiques, et non uniquement les budgets de France compétences et du ministère du Travail, il est déjà démontré que les économies envisagées sont une illusion comptable, et non une réalité économique : les économies affichées sur la politique d'apprentissage engendreront une perte de valeur ajoutée, une perte de cotisations sociales et au total une perte de recettes publiques. En septembre 2021, l'institut d'études économiques Asteres a démontré, de façon totalement transparente sur les hypothèses utilisées, que l'apprentissage génère, sur 4 années, 425.000 emplois supplémentaires, 41 milliards d'euros de valeur ajoutée et rapporte 11 milliards d'euros aux finances publiques. Surtout, l'étude fournit une estimation de l'ensemble des effets induits qui découlent de l'intégration des apprentis sur le marché du travail, via leur consommation et leur participation à la création de valeur. L'ensemble de ces effets sont estimés à partir d'une analyse, comparant la situation actuelle à une situation où ces mêmes apprentis n'auraient eu le choix qu'entre une formation initiale et une recherche directe d'emploi : il en ressort que les apprentis génèrent indirectement 32 milliards d'euros de valeur ajoutée et 2,1 milliards d'euros de recettes publiques supplémentaires.

Des études réalisées en interne de la sphère publique conduisent à des résultats très proches. Pourquoi n'ont-elles été jamais rendues publiques ? Pourquoi, depuis deux ans, n'avons-nous pas un débat contradictoire et documenté sur l'investissement que représente l'apprentissage pour notre pays et ses finances publiques ? Monsieur le Président, les économies affichées par votre Gouvernement sur l'apprentissage sont une illusion : sur trois ans, elles coûteront quasiment aux finances publiques, en moindre valeur ajoutée et moindres recettes, ce qu'elles sont supposées rapporter en moindres dépenses.

Enfin, cette année encore, nous ne pouvons que regretter les erreurs de raisonnement qui ont conduit à fixer les nouveaux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC). La méthode utilisée l'année dernière était absurde. Cette année, la méthode n'est qu'incohérente. C'est mieux, mais ce n'est toujours pas satisfaisant au regard de l'intérêt général.

En apparence, la méthode proposée en 2023 est robuste et juste. Robuste, car elle repose sur les comptabilités analytiques de 2021, qui sont fiables, alors que celles de 2020, utilisées l'année dernière, n'avaient aucun sens pour des raisons évidentes. Juste, car l'inflation a été partiellement prise en compte et la baisse maximum plafonnée à 10%.

En réalité, la méthode est incohérente, car elle ne tient aucunement compte du fonctionnement de l'économie réelle. Les baisses ne sont en effet fixées qu'à partir de la comptabilité des CFA, sans tenir compte des besoins en compétences des entreprises et des tensions de recrutement sur le marché du travail. Or, les baisses maximales concernent, dans des dizaines de cas, les secteurs où les entreprises ont déjà le plus de mal à recruter : CAP des métiers de bouche (cuisine, charcuterie, boucherie, boulangerie...), brevets professionnels et BTS de l'agriculture (BTS de techniques et services des matériels agricoles...), CAP et bacs pro du bâtiment (couvreur, aménagement et finition du bâtiment, métallerie...), titres et diplômes de la santé et du soin, diplômes de tout niveau portant sur des compétences dont nous avons besoin pour réussir les transitions énergétiques et digitales (bac pro

maintenance et efficacité énergétique, BTS négociation et digitalisation de la relation client, master solutions digitales et data...).

Evidemment, en diminuant nos capacités d'investissement, de rénovation des plateaux techniques, d'accompagnement des jeunes, de développement d'une offre de services pour surmonter les freins périphériques à l'emploi, ces baisses auront pour effet de rendre encore plus difficile le recrutement des jeunes dans les CFA, et donc dans les entreprises de notre pays. Au lieu de nous aider à répondre aux pénuries de compétences, elles vont les aggraver. Le signal que ces baisses envoient à l'éco-système de l'apprentissage est donc dramatique : il faut cesser de développer de nouvelles formations en apprentissage, car les coupes budgétaires sont et seront faites, indépendamment des besoins des entreprises.

Monsieur le Président, c'est avec gravité et solennité que nous vous indiquons qu'avec ces baisses illégitimes sur le fond, inefficaces du point de vue global des finances publiques, incohérentes au regard des tensions de recrutement, la France n'atteindra pas l'objectif d'un million d'apprentis, en flux, dans les prochaines années.

La transformation systémique de 2018 a été co-construite avec les CFA. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle a jusqu'ici produit des résultats si spectaculaires. L'année dernière, nous vous avons indiqué le besoin d'une régulation qui soit également co-construite avec les CFA, de façon transparente et directe. Ce besoin n'a, malheureusement, pas été entendu, ce qui nous conduit à vous écrire à nouveau aujourd'hui.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre engagement plein et entier pour notre pays, ses jeunes et ses entreprises.

**Joël Fourny**  
Président CMA France



**Philippe Grassaud**  
Président Les Entreprises  
Educatives pour l'Emploi



**Yves Hinnekint**  
Président Association Walt



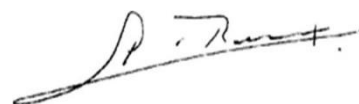
**Dominique Metayer**  
Président U2P



**Pascal Picault**  
Président FNADIR



**Patrick Roux**  
Président FNEP



**Frédéric Sauvage**  
Président ANASUP



**Christopher Sullivan**  
Président Les Acteurs de la Compétence

